



DÉLIBÉRATION N° 42/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

OBJET :

FINANCES

Budget Communal

Association Volvic Volcanic

Attribution d'une subvention

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2025.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Étaient représentés :

M. David JARDINE par M. Nicolas BONJEAN.

Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.

M. Daniel BAPTISTE par Mme Christiane ZELUS.

Était absent : M. Christophe VIEIRA.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle à l'assemblée que l'Association Volvic Volcanic organise depuis 2019 des événements sportifs dont, notamment, la Volvic Volcanic eXpérience (VVX).

Dans ce cadre, l'Association Volvic Volcanic a sollicité de la Commune de Volvic le versement d'une subvention pour l'organisation de la VVX qui aura lieu du 29 au 31 mai 2025.

Ainsi, le Conseil Municipal, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, par 20 voix « pour », 3 voix « contre », 1 « abstention » et 2 « ne prend pas part au vote » :

- DÉCIDE D'ATTRIBUER à l'Association Volvic Volcanic une subvention de 9 500 € ;
- APPROUVE les termes de l'avenant, ci-joint, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'Association Volvic Volcanic ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 08.04.2025
Publié ou notifié
le : 08.04.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

